



Licencié et pénalité sur assurance vie!

Par **balisettebleue**, le **31/05/2016** à **21:34**

Bonjour à tous !

Je suis complètement désespéré.

J'ai été licencié il y a 3 mois suite à une liquidation judiciaire.

Je me retrouve dans une situation financière très difficile, j'ai donc voulu faire un rachat TOTAL de mes 2 assurances vie contractées il y a un peu plus d'un an chez Generali (Regard et Actiprojet) pour récupérer le capital versé dont j'ai vraiment besoin.

Ils m'ont appelé tout à l'heure pour me dire que je ne peux rien récupérer car ils conservent la 1ère année de versement en guise de pénalité, et le licenciement n'y change rien.

Cela serait écrit dans les conditions du contrat, mais comme je n'en n'ai jamais vu la couleur je ne peux même pas vérifier.

Est-ce légal ???

A mon niveau, je m'en fiche de perdre les intérêts, je souhaite juste récupérer l'argent épargné pour me sortir la tête de l'eau.

Merci de votre aide.

Par **Generali France**, le **09/06/2016** à **16:26**

Bonjour Monsieur,

Nous sommes désolés des difficultés que vous rencontrez.

Afin d'examiner votre situation, pourriez-vous nous indiquer votre nom et numéro de contrat par mail à l'adresse suivante : reseaux.sociaux@generali.fr ?

Cordialement,

Jean-Philippe H.

Équipe Médias Sociaux - Generali France